



PERFORMANCE
AND DILIGENCE

Centrale nucléaire Gentilly 2

La MG24-05 désigne le nouveau programme d'assurance de la qualité applicable aux interventions sur les systèmes et composants sous pression (SCSP). Sous l'égide de ce programme obligatoire, les travaux seront dorénavant effectués en conformité avec les codes et normes spécifiés au permis d'exploitation de la centrale (CSA N285).

Mandat

La Direction production nucléaire (DPN) vise fermement à revoir et compléter le programme qualité de [gestion des compétences](#) selon les nouvelles exigences imposées par la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire (CCSN). Le contexte actuel jumelé avec les nouveaux codes et normes en matière de formation et d'habilitation du personnel exige un coup de barre pour revoir et achever ce programme. Le personnel de la centrale Gentilly 2 doit donc se conformer en respectant les délais fixés par la CCSN.

Le mandat vise tout le personnel de Gentilly 2, impliqué dans les interventions sur les vaisseaux sous pression, incluant les procédures, les encadrements, les gabarits, la qualification, la formation, les approvisionnements, les [audits](#), et ce, tant au niveau réparation, remplacement que conception, autant conventionnel que nucléaire (classes 1, 2, 3, 6).

Solution(s) mise(s) en place

Gentilly 2: MG24-05, le nouveau programme d'assurance qualité

Concrètement, le travail consiste à créer, compléter et mettre-à-jour des fiches d'habilitation du personnel touché par les différentes tâches reliées aux vaisseaux sous pression.

M. Matteau doit réaliser un processus de consultation auprès des gestionnaires de chaque groupe pour déterminer en détails qui sont les employés touchés par les fiches d'habilitation, et quelles sont leurs spécifications et leurs exigences.

Conformément aux fiches d'habilitation issues de ce programme, de nouveaux outils de suivi permettent de dégager le profil de compétences de chaque employé de Gentilly 2, pour chaque unité structurelle, avec le niveau de détails et d'approfondissement requis.

Il est également convenu d'appuyer l'équipe de formation dans la structuration, le développement et le déploiement de [plans de formation](#) et de perfectionnement destinés à rehausser le niveau de maîtrise des employés en place et évidemment de soutenir l'intégration de nouveaux employés..